

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	29 août 2023
Délibération N°	15
Date de la convocation	18 août 2023
Objet	1.1.1 - MONTPELLIER - 0311 - Résidence Rose des Cévennes - Réhabilitation de 70 logements collectifs locatifs sise 778, avenue du professeur Louis Ravas

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Anne VAN DEN BROECK Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Ethel CAMBOULIVES
Alain COMBES,
Patricia WEBER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Christophe DESTAING-SNIATECKI (pouvoir à Mme ARTIERES)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Laure TONDON (pouvoir à M FERRANDO)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20230829-20230829-15-DEV-DE
Date de télétransmission : 30/08/2023
Date de réception préfecture : 30/08/2023

Objet : 1.1.1 - MONTPELLIER - 0311 - Résidence Rose des Cévennes - réhabilitation de 70 logements collectifs locatifs sise 778, avenue du professeur Louis Ravas

Le 29 août 2023,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant le plan stratégique de patrimoine et la nécessité d'intervenir sur des travaux : sécuritaires, de remise aux normes, de rénovation et d'amélioration, d'économie d'énergie sur cette résidence,

Considérant la mise en service en date du 10 janvier 1986, et l'intégration de la résidence au parc d'Hérault Logement par acquisition en 2013, la présence de défauts structurels, l'étiquette énergétique E d'une valeur de 263 Whép.

Considérant la nécessité d'étudier et de réaliser un programme de travaux de rénovation thermique et d'amélioration des logements (rénovation des logements et parties communes) de la résidence constituée des trois groupes suivants :

- 0311 01 01 : 33 LLS
- 0311 01 02 : 19 LLS
- 0311 01 03 : 18 LLS

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser le lancement de la réhabilitation des 70 LLS de la résidence Rose des Cévennes sur la commune de Montpellier pour un prix de revient d'opération (diagnostics + travaux + prestations intellectuelles) de 4 600 940,88 €HT soit 4 908 918,81 € TTC

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à lancer les études de maîtrise d'œuvre ainsi que les procédures de marchés de travaux, de négocier les financements et de déterminer en conséquence le plan de financement,

De signer les contrats de prêt conformément au financement du logement social.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

